



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À CANDIDATURES

Comité de démocratie sanitaire - Institut national du cancer

1. Qui sommes-nous ?

Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation.

Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs.

L'Institut assure la mise en œuvre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

L'Institut national du cancer accorde **un rôle essentiel à la démocratie en santé** et souhaite associer l'ensemble des acteurs du système de santé, patients, proches, représentants des usagers et professionnels aux actions qu'il mène. Cet engagement s'appuie entre autres sur le Comité de démocratie sanitaire.

2. Qu'est-ce que le Comité de démocratie sanitaire ?

Le Comité de démocratie sanitaire est une instance de consultation permanente placée auprès de la présidence de l'Institut. Il a pour objectif d'apporter **l'expérience et l'expertise** des usagers et des professionnels de santé indispensables pour améliorer la qualité et la pertinence de la stratégie et des actions de l'Institut. Lieu de partage et de réflexion, il est étroitement associé **aux travaux phares de l'INCa**.

Au cours des huit dernières années, **le collectif créé et la richesse des échanges** ont fait de ce comité une instance de consultation incontournable pour **accompagner l'Institut dans ses missions**. Le mandat de ses membres arrivant à échéance à l'été 2022, un nouvel appel à candidatures est lancé pour le renouvellement de ce comité.

3. Quels rôles pour ses membres ?

- Être force de proposition sur les orientations de l'Institut
- Contribuer aux réflexions prospectives sur les grandes orientations stratégiques de l'INCa
- Veiller à ce que les patients, anciens patients, aidants, professionnels de santé pour qui l'Institut travaille soient impliqués dans le développement de ces actions

Les membres du comité participent à **trois réunions plénières** par an.

Ils sont également sollicités entre les réunions plénières, individuellement ou en groupes :

- Participation aux comités d'évaluation des appels à projet
- Participation aux groupes d'expertise mis en place pour établir des recommandations de bonnes pratiques
- Relecture de documents
- Echanges lors d'ateliers ou de groupes de travail

Le mandat des membres du comité dure **4 ans**.

Exemples de sujets portés à la réflexion du CDS lors du dernier mandat :

Quelles améliorations pour faciliter les inclusions dans les essais cliniques ? Comment assurer un meilleur recours aux soins oncologiques de support ? Cancer et environnement : quelles actions locales pour réduire les expositions de la population ? Qu'est-ce que la notion d'exposome, ...

4. Qui peut candidater ?

Le comité de démocratie sanitaire est composé de 28 membres aux profils et compétences variés :

Collège des usagers (14 membres):

Il porte la parole des patients atteints de cancer, des usagers du système de santé, des aidants et des proches.

- Représentants des usagers du système de santé (seules les associations agréées conformément à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique sont autorisées à candidater)
- Personnes ayant ou ayant eu un cancer
- Proches ou aidants de personnes malades
- Représentants de problématiques prioritaires pour l'Institut : prévention, qualité de vie et fin de vie, vulnérabilité sociale et égalité, recherche / innovation...

Collège des professionnels (14 membres):

Il porte la parole de l'ensemble des professionnels impliqués dans la lutte contre les

cancers – professionnels de santé, du secteur médico-social et de la recherche.

- Médecins généralistes
- Médecins spécialistes du cancer
- Infirmiers
- Pharmaciens d'officine et hospitalier
- Psycho-oncologues
- Assistants de service social
- Chercheurs

5. Comment candidater ?

Les candidatures sont à envoyer au plus tard le **2 octobre 2022**, par courriel à l'adresse suivante : candidature-cds@institutcancer.fr

La candidature doit être composée :

- d'un dossier de candidature intégrant une lettre de candidature présentant les éléments de motivation du candidat ;
- d'un document type curriculum vitae complet et détaillé présentant le parcours professionnel et/ou associatif et/ou personnel du candidat.

Télécharger le dossier de candidature

Il est attendu des candidats qu'ils témoignent de **leur(s) expérience(s) en lien avec le cancer**, de leur capacité à **dépasser leur expérience individuelle** au profit d'une vision collective et de leur **motivation** à pleinement s'impliquer.

Pour les **personnes candidatant intuitu personae** au sein du collège des usagers, une expérience au sein d'une association, d'un blog, d'un media, d'une collectivité, complémentaire de l'histoire individuelle en lien avec la maladie est particulièrement recommandée.

Etant amenés à s'exprimer en situation collective, ils doivent avoir une **certaine aisance dans la prise de parole**.

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de membres de l'Institut, d'associatifs, de membres du CDS sortants, de personnalités qualifiées.

Lancement de l'appel à candidatures	20 juin 2022
Clôture des candidatures	2 octobre 2022
Comité de sélection	mi-novembre 2022
Publication de la composition définitive du CDS (après analyse des DPI des pré sélectionnés)	9 décembre 2022
1 ^{ère} réunion du CDS	Février 2023

En savoir plus sur le comité de démocratie sanitaire :

Marie-Sophie Gannac : msgannac@institutcancer.fr, 01 41 10 15 84

Anne Margot-Noblemaire : amargot-noblemaire@institutcancer.fr, 01 41 10 14 22

6. Protection de vos données personnelles

En tant que candidat au comité de démocratie sanitaire, les informations recueillies vous concernant feront l'objet d'un traitement informatique nécessaire à l'évaluation de votre candidature par l'Institut, responsable du traitement de vos données.

L'Institut se fonde sur la base légale de l'intérêt légitime pour traiter vos données soit directement, soit indirectement via le prestataire sélectionné pour effectuer une pré-analyse de votre candidature.

Les données collectées dans le cadre du processus de sélection sont :

- votre identité : nom, prénom
- qualité : professionnel de santé, patient ou ancien patient, aidant ou proche d'un patient
- vos coordonnées : département de domicile, adresse mail, téléphone
- CV et lettre de motivation avec une synthèse de votre parcours professionnel / expériences passées notamment votre expérience personnelle en lien avec le cancer si vous postulez au collège des usagers. A ce titre, si vous communiquez des informations relatives à votre état de santé, vous devez consentir à leur traitement par l'Institut en cochant la case présente dans le dossier de candidature.

Si votre candidature n'est pas retenue :

Vos données seront conservées jusqu'au 31 décembre 2025 pour nous permettre de faire appel à vous ultérieurement en cas de besoin (démission d'un membre par exemple ou pour vous demander de participer à toute autre activité de l'Institut).

Si votre candidature est retenue :

Vos données seront conservées jusqu'à deux ans après l'expiration de votre mandat d'une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et libertés de 1978 n°78-17, vous disposez d'un droit d'accès à vos données, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit à la limitation, d'un droit d'opposition au traitement de vos données et le cas échéant d'un droit de retirer votre consentement. Vous pouvez faire application de ces droits durant toute la durée du traitement. Pour cela, veuillez adresser votre requête par mail à l'adresse suivante : servicejuridique@institutcancer.fr

Les coordonnées de l'Institut, de son représentant légal et de sa déléguée à la protection des données sont disponibles sur le site <https://www.e-cancer.fr/Politique-de-protection-des-donnees-a-caractere-personnel>.

Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez, après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés.

Sauf opposition de votre part à exercer selon les modalités précisées ci-dessus, vos données d'identification alimenteront également notre outil de gestion de contacts afin notamment de vous adresser des informations concernant les activités de l'Institut.